



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**Compte-rendu du conseil communautaire
du vendredi 25 octobre 2013
à la mairie du Pont de Montvert**

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) .

Suppléants présents : Pierrette COUDERT, suppléante de Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Maurice JEANNET, suppléant de Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Titulaire absent ayant donné procuration :

Excusés : Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère)

Autres personnes présentes à la réunion : Sophie PANTEL (Vice-présidente du Conseil Régional et Conseillère Générale du Canton du Pont de Montvert) ;

Jean Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation compte rendu du conseil communautaire du 27 septembre 2013 :

Suite à la demande de rectification de Jean Claude LIEBER relative à « compte rendu/commissions » (page 5) confirmant sa présence à cette réunion ; suite à la demande de rectification de Alain JAFFARD concernant « l'organisation du PNC » (page 3) où la phrase est remplacée comme suit : « ... il a été toutefois reconnu que l'absence d'implantation de centre dans le secteur du Pont de Montvert était étonnante et que les élus ont souhaité l'implantation du responsable agriculture parce que les conventions agricoles sont en majorités signées sur le Pont de Montvert. », le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation des nouveaux programmes européens régionaux pour la période 2014-2020 :

Sophie PANTEL présente aux élus les nouveaux programmes FEDER. Ces derniers sont partagés en deux parties : Massif central et Régional :

Le Massif central : Thématique relative au tourisme et à l'aménagement de pleine nature.

Ce programme est composé de plusieurs volets : le tourisme de grande itinérance (itinéraires qui traversent plusieurs départements). Dans ce cadre, les opérations éligibles sont par exemple les bistrots de pays, les gîtes d'étape (privés et publics). Le FEDER participera à hauteur de 50% du coût. La grande nouveauté de ce programme est la simplification de la procédure pour le

porteur. En effet, le FEDER gèrera l'ensemble des financements sur la base d'un seul dossier. De plus, un seul animateur par région sera nommé.

Volet agricole : Les projets devront concerner les énergies (éolien,...) et les ressources d'autonomie fourragère.

Le volet programme bois : Suite au constat par les acteurs financiers d'un manque de motivation des porteurs de projet, la stratégie de développement des projets est modifiée. Ainsi, le point de départ sera le besoin du consommateur et non plus le financement par les entreprises pour le développement des programmes.

Le FEDER régional : Sur la thématique de l'eau, la région s'oriente sur les actions et missions de BRL (Bas Rhône Languedoc), les inondations, l'urbanisation et les villes (Cf de chapitre sur le monde rural dans le FEADER régional), les nouvelles technologies par les hauts débits à gros réseaux structurants.

FSE : Le Préfet de Région gèrera une enveloppe qu'il va dédier pour moitié à la formation (compétence de la Région). L'autre moitié sera affectée aux départements qui devront définir leurs thématiques de projets. Toutefois, le Préfet de Région peut se réserver le choix des thématiques. Pour l'instant, les choix de la Région sur la répartition de cette enveloppe ne sont pas encore connus.

FEADER : Si l'enveloppe du FEADER évolue positivement de 200 millions à 460 millions, il n'en est pas moins évident que les besoins actuels sont plutôt de 513 millions d'euros. Cette enveloppe est composée de deux piliers. Si l'ex prime à l'herbe est orientée vers une politique de l'installation et des risques, les régions ont carte blanche pour organiser les programmes LEADER. Notre Région fait le choix de confier ces programmes aux Communautés de Communes avec une délégation d'instruction par le GAL qui deviendra un guichet unique d'instruction y compris pour les projets régionaux. Cette stratégie n'ira pas en faveur des Pays.

Les programmes opérationnels seront définis au mieux pour le printemps 2014.

Étant donné que par ces nouveaux programmes la Région a de nouvelles missions de gestion, elle devra ouvrir des postes pour recruter de nouveaux personnels. L'État s'est engagé à verser des compensations à ces collectivités.

Projets :

ZAE MASMEJEAN : Délibération éclairage public, délibération marché maçonnerie :

Délibération éclairage public : Le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère demande un fonds de concours à la CC des Cévennes au Mont Lozère pour les travaux de réseaux souterrains d'éclairage public de la ZAE. Le coût des travaux est de 8 374,43 euros avec une participation de 7 324,12 pour la SDEE et un fonds de concours de 1 050,31 de la CCML.

Le conseil communautaire délibère favorablement sur l'enfouissement réseau et prend une délibération à l'unanimité des membres présents.

Sur l'éclairage public et notamment le nombre de lanternes JM THOYER n'est pas favorable à installer 3 candélabres, ce projet est surdimensionné pour le site. Il propose d'en supprimer un ou deux.

Alain JAFFARD est plutôt favorable à utiliser les économies d'énergie (extinction automatique des lanternes suivant certaines heures) plutôt que de supprimer les éclairages. La priorité est d'attirer aussi les porteurs de projets par des équipements et prestations de qualité. Des choix s'imposeront. Les élus reportent ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Délibération marché maçonnerie : Camille LECAT exprime son mécontentement quant au résultat du cahier des charges du lot maçonnerie rédigé par la DDT. Il s'inquiète également sur le délai d'exécution des travaux. S'étant impliqué dans la rédaction du cahier des charges, il aurait souhaité être informé du lancement de la consultation, car le marché définitif ne lui a pas été communiqué. Daniel MATHIEU s'en excuse et l'informe que le dossier devenait compliqué vis-à-vis de la DDT vers laquelle nous avons délégué ces travaux, sa propre compétence étant mise en cause, il y avait lieu de ne pas retarder les travaux et de lancer la consultation au plus vite, sachant que la DDT avait déjà bien retravaillé le dossier. Camille insiste, car il aurait souhaité ouvrir la possibilité à d'autres entreprises de candidater. Daniel rappelle les critères définis avec

la DDT, les règles de publicité et le nom des entreprises contactées. Il informe les élus que la commission des marchés vient d'ouvrir les plis. Seules deux entreprises ont répondu. L'entreprise CHAPELLE de Cocurès et l'entreprise DOS SANTOS. Sous réserve que l'entreprise CHAPELLE fournisse les documents manquants, elle a été retenue par la commission. L'avis du conseil est demandé.

Le conseil délibère favorablement à la décision de la commission avec la réserve.

CURE DU PONT DE MONTVERT : point sur les projets financiers Poste et logements sociaux.

Daniel MATHIEU fait le compte rendu des dernières réunions : Les services de la Poste ont visité le rez-de-chaussée qui leur semble convenir pour déplacer le bureau de poste situé actuellement dans le bâtiment de la mairie. Un accès pour les personnes à mobilité réduite est obligatoire.

Alain JAFFARD précise que les travaux d'aménagement de la place de l'église vont commencer très bientôt. S'il souhaitait faire l'accès handicapé par le côté ou l'arrière du bâtiment, dans un souci de cohérence environnementale, l'architecte lui a confirmé que ces accès devaient être réservés au personnel de la poste. Toutefois, une solution semble émerger. Alain JAFFARD propose l'installation d'une rampe symétrique de chaque côté du perron devant le bâtiment. De plus, et pour rester dans l'aspect esthétique des travaux de l'église, le dallage en granit de cet accès sera pris en charge par la mairie. Architecturalement, ce choix est plus adapté.

Un nouveau chiffrage des travaux, qui intègre ce projet « Poste », de Marie Claire BESSIN a été reçu ce matin. Daniel en fait part aux élus.

Les élus sont plutôt favorables à ce que la poste investisse le local. La décision de la poste n'est pas encore connue du conseil (Réponse attendue mi-novembre). Daniel MATHIEU précise qu'il pourra être établi un bail de 9 ans avec la Poste (renouvelable) et que les aménagements intérieurs sont à sa charge.

Après avoir rappelé les montants de l'opération, les élus sont favorables à l'idée de lancer le marché en deux tranches : une tranche ferme (logements) et une tranche conditionnelle qui interviendra si la poste donne une réponse défavorable à investir les lieux. En ce qui concerne le plan de financement, la subvention obtenue par la Région pour la salle des associations est devenue caduque, le conseil général quant à lui n'a pas donné suite.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité pour lancer l'appel d'offres de la tranche ferme et autoriser le Président à demander les subventions relatives au projet Poste.

GENDARMERIE : compte rendu des réunions + délibération signature avenant convention délégation maîtrise d'ouvrage :

Le Président informe les élus que trois réunions ont eu lieu avec la SA d'HLM, avec l'architecte, les gendarmes et le notaire. Monsieur BLANC, Directeur de la SA a proposé un échancier de transferts de flux financiers entre C.C. et SA. Cet échancier va être soumis à l'avis de la perceptrice. La SA fera deux prêts : un prêt qui concerne les logements et un autre prêt pour la caserne. Après avis de Maître Pottier, nous pourrions percevoir le loyer en plusieurs tranches via la rétrocession du bail, ce qui conforte le dossier. Ce bail sera signé le plus tôt possible.

Albert DOUCHY rappelle sa proposition de vendre la terre. À ce titre, il faut se rapprocher de l'architecte pour connaître les modalités et conditions afférentes à cette vente.

Le conseil délibère favorablement pour lancer le marché et signer l'avenant sous réserve que soit joint le prévisionnel de l'opération et l'échancier des flux financiers entre les deux établissements.

Points autres projets et travaux en cours :

Maison de Marie : Jean Pierre ALLIER explique que les travaux d'extérieurs sont dans l'esprit du bâtiment et d'un bel aspect. Les plâtres sont terminés. 30% des travaux électriques ont été réalisés. Les façades extérieures seront réalisées la semaine prochaine. La couleur ocre a été choisie par la commune de Fraissinet de Lozère. Jean Pierre ALLIER exprime un regret de n'avoir pas prévu de velux intérieur au niveau de l'escalier. Cet endroit du logement est

particulièrement sombre. Daniel MATHIEU propose de demander un devis à l'architecte pour faire poser ce velux, car il serait regrettable de ne pas répondre favorablement à cette évidence. La fin des travaux est prévue plutôt au printemps.

Jean Pierre ALLIER informe qu'il a été fait une publicité de la maison de Marie au salon Prov'emploi, salon qui s'est tenu à Paris mi-octobre et dont un reportage a été diffusé sur France 2. La maison de Marie était présentée en premier sur le stand de la Lozère (Lozerenouvellevie) et sur le dépliant de Lozère développement, l'agence du Département. Les porteurs de projets sont recherchés activement.

Parc de contention pour animaux : Jean Pierre a transmis les photos et il faut prévoir peut-être une inauguration.

L'Espinassas : Le hangar est couvert. Deux formations ont déjà pu être assurées. Les ABPS remercient vivement la CC d'avoir fait en sorte que le hangar soit couvert à temps. Le hangar servira pour d'autres activités. Spectacles, etc. les élus qui ont vu les travaux sont impressionnés par la grandeur du bâtiment. La toiture n'est pas choquante, elle est peu visible de la route finalement.

Une réunion avec l'architecte était prévue le 30 octobre, pour l'instant on ne sait si l'architecte est prêt à nous présenter une nouvelle ébauche de plan et le plan de financement prévisionnel de l'opération. Jean Claude LIEBER insiste pour que le projet de création de logements ne soit pas abandonné. Daniel informe que ce projet sera traité dans une seconde tranche, ce qui était déjà prévu au départ, puisque la C.C. n'a pas les moyens humains et financiers de gérer tous les projets en cours.

Camille LECAT, en tant que cogérant de Bois 2mains expose le plan de financement des travaux du bistro restants à faire. 100 000 euros avec 77 % de subvention, dont un financement du GAL obtenu récemment. Les travaux doivent toutefois être terminés au 31 décembre 2014 sous peine de perdre les partenariats de la Région, du Parc National, du Conseil Général et du GAL. À ce jour, il reste à réaliser : les travaux de toiture, d'enduits intérieurs, d'électricité à l'étage, d'huissieries et de chauffage. Le dossier a été présenté aux financeurs comme un point multiservice (restauration, boutique, salle multiusages). Le fait d'y avoir créé une antenne de la cyber-base a favorablement fait avancé le dossier. Pour l'instant, la salle d'exposition est mise à disposition gracieusement. Il faut souligner que la mise à disposition de la cyber base engendre une responsabilité et qu'il est nécessaire de se renseigner auprès des assurances pour la couverture d'éventuels sinistres, c'est à Bois 2mains d'en prendre la charge.

Armelle et Thibault gestionnaires du bistro ont quitté leur fonction pour raisons personnelles depuis le 1^{er} octobre. L'association Epi de mains a pris le relais sur la restauration et a constaté un très bon démarrage de l'activité, la cohésion entre le projet Epi de mains et l'accueil en restauration. Une assemblée générale sera organisée en 2014 pour changer l'objet social de bois 2 mains. L'objet social étant plus ciblé sur la restauration que sur le bois.

Camille LECAT précise que des soirées à thème sont organisées : le 1^{er} novembre : prison, la vie, l'amour. Un parcours de transhumance se déroulera le lendemain matin au col de la Baraquette en direction de l'Espinassas.

Maurice JEANNET précise que la nouvelle équipe joue la carte de l'activité du bistro. Il ouvre beaucoup plus tôt le matin et propose des déjeuners.

ZAE de MASMEJEAN : Un dépliant à destination des porteurs de projet, réalisé par les agents de la cyber base dans le cadre de la promotion de la zone, a été présenté au conseil.

Taux avancement de grade 2014 : Daniel MATHIEU expose la nécessité de voter un taux pour l'avancement de grade de l'année 2014 relative à un agent de la CC.

Le conseil délibère favorablement pour l'instauration du taux de 100%.

Délibération SIS Mont Lozère : Daniel MATHIEU informe que nous ne sommes toujours pas prêts pour discuter de l'adhésion au SIS. Sophie PANTEL rappelle que dans le cadre du portage d'appel à projets Terra rural, par le SIS Mont Lozère, nous avons été retenus par la Région pour être financé sur le développement de la châtaigneraie sur notre territoire à titre d'expérimentation. Il n'y a pas de délibération prise, mais un débat sur la réforme des collectivités

territoriales s'ouvre : Elle informe les élus qu'il n'y a pas besoin de modifier les statuts à ce niveau d'avancement des discussions du Syndicat intersyndical. Elle sensibilise les élus au fait qu'il est toujours difficile d'avoir des retombées économiques sur notre secteur. Les statuts vont être modifiés et nous devons travailler à ce qu'il y soit inclus la gestion du Mas de la Barque. Si la C.C. adhère maintenant au SIS Mont Lozère cela implique qu'on donne le feu vert pour élargir un bassin de vie. Sophie PANTEL précise qu'il est prudent d'attendre les prochaines orientations du découpage des cantons afin de se positionner.

Concernant le SIVOM : une réunion du Conseil Syndical a eu lieu ce matin. Vialas en fait toujours partie. La modification des statuts du SIVOM pour que la part de Vialas soit payée par les Hautes Cévennes a été refusée par cette communauté de communes. C'est donc le SIVOM qui continue de payer pour Vialas, car cette commune refuse de verser sa participation. Sophie rappelle que cette participation représente 80% de l'ensemble des participations versées au SIVOM. Pour que le conseil communautaire puisse se positionner sur les statuts du SIS Mont Lozère, il est aussi important d'attendre les prochaines réunions du SIVOM. Ce dernier pourrait éventuellement se substituer à notre communauté de communes. Prudence de la C.C. sur les nouveaux statuts du SIS du fait que le problème de la contribution de Vialas n'est pas réglée donc pas d'adhésion.

Un point est fait sur les prochaines cantonales : Le territoire doit être redécoupé (13 cantons au lieu de 25) et les conseillers départementaux se présenteront par « attelage » de 4 conseillers composés de deux titulaires (un homme et une femme) et deux suppléants (un homme et une femme). Le découpage de notre territoire : deux versions sont en cours d'étude, d'une part avec Florac et d'autre part avec la vallée du Tarn et Florac. Ce découpage ne correspond pas à la C.C. car il y aurait séparation des communes de ST Frézal et St Andéol sur la Vallée Longue. À l'avenir, une C.C. pourrait émerger sur les 4 cantons. Certains élus se demandent si la stratégie de l'État n'est pas de faire mourir les communes ?

La CC devra certainement se positionner dans ces futurs regroupements. Sophie PANTEL va faire passer un document à la CC ML.

Notre territoire est surtout orienté sur les Cévennes et Il faut garder cette orientation. C'est une entité forte de notre territoire.

Des rencontres avec Florac sont déjà engagées. Concernant la Vallée Longue des doutes existent par rapport à l'engagement des élus sur les projets communs (crèche par exemple).

Contrat éducatif local :

Présentation du bilan d'activité 2012 - 2013 : Le montant prévisionnel des subventions était de 4450 euros. Trois activités n'ont pas été réalisées ce qui porte le montant des subventions 2012 - 2013 à 3420 euros. La communauté de communes verse les montants relatifs à la DDCSPP (1480 euros) et à la DRAC (450 euros).

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour l'octroi des subventions CEL 2012 - 2013 et attribue les 3420 euros en fonction du bilan définitif annexé au présent compte rendu.

Présentation des activités 2013 2014 : Une forte augmentation du budget en 2013-2014 est constatée. Presque 50% de plus sur le budget de la C.C. 4400 euros de prévisionnel l'année dernière, 7930 euros cette année. Jean Pierre ALLIER souligne que cette augmentation n'est pas liée à la réforme des rythmes scolaires, ce qui est inquiétant. Cela veut dire que lorsque la réforme des rythmes scolaires sera instaurée, nous aurons des budgets encore plus lourds.

La CC doit trouver une méthode et instaurer des règles financières. Sophie PANTEL propose de mettre en place un comité des financeurs. Elle prend l'exemple du Conseil Général où de nombreuses pièces justificatives sont demandées, permettant d'éviter les doublons dans le versement des subventions. Sur ces justificatifs, des choix s'imposent aussi.

Les élus sont favorables à cette idée et décident de créer ce groupe par délibération. Il est composé des maires de chaque commune membre de la C.C., du conseil général, du Président de la C.C. du délégué en charge des CEL à la C.C. et de Martine THOMAS. A l'avenir, la Communauté de Communes attribuera ses subventions en fonction de critères que le groupe de travail est chargé d'établir. Au nombre de ces critères possibles : différenciation entre projets d'école et extra scolaires, rester sur une enveloppe financière fixe, faire des clés de répartition, limiter le

nombre de projets par porteur, etc. Il semble aussi nécessaire de confronter les subventions perçues du conseil général avec les bilans des CEL, ce que nous ne faisons pas jusqu'à présent. Camille LECAT informe le conseil qu'il était présent à la réunion annuelle et qu'il l'a trouvée très intéressante. Il a constaté un réel partage entre les associations et les élus.

Un débat sur les objectifs du CEL s'engage où les avis divergent.

Camille LECAT souhaite utiliser le CEL comme instance pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires, comme Martine THOMAS l'a proposé à la réunion annuelle.

Redéploiement du personnel du PNC : Une réunion a eu lieu le 4 octobre. 3 h 30 de réunion. Jacques MERLIN, Sophie PANTEL, Jean Pierre ALLIER, Jean Paul VELAY, Alain JAFFARD et Daniel MATHIEU étaient présents. La sous-Préfète et le maire de Génolhac étaient invités.

Les élus ont défendu l'implantation de l'antenne du PNC au Pont de Montvert. Écomusées, lieux habités. Le Préfet, ayant demandé au PNC des propositions plus claires, Jacques MERLIN a présenté son programme. Le PNC s'est engagé à affecter 30% des agents du PNC sur le mont Lozère. Sur ces 30%, 50% seront affectés sur le Pont de Montvert, il n'a pas été question d'affecter un conseiller agricole sur notre secteur. Le PNC ne s'est engagé que sur 2 ans pour 3 gardes. Les élus ne sont pas d'accord, voulant un engagement sur 3 gardes. Le PNC n'a rien lâché sur le conseiller agricole et sur les travaux de l'écomusée. Les tensions ne sont donc pas retombées entre le Parc et la C.C.

Alain JAFFARD informe qu'une autre rencontre a été organisée le vendredi suivant. Les élus présents ont expliqué au PNC sur leur opposition à aménager des bureaux à l'Écomusée. Alain JAFFARD a indiqué qu'il voulait consulter son conseil municipal et a demandé au Parc d'attendre son avis. Le conseil municipal a débattu sur le projet et confirmé son opposition. Alain J. informe la C.C. qu'il faut l'accord du conseil municipal puisque le bâtiment est en copropriété avec la mairie du Pont de Montvert. Le Parc n'avait donc pas le droit de déposer un permis sans l'accord des élus. Le dossier a été retiré.

L'échéance suivante est la signature des adhésions des communes à la charte.

Recrutement secrétaire général C.C. : compte rendu des entretiens, délibération : Élodie Martin a été recrutée pour remplacer Myriam. Son recrutement est sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, il n'y a pas lieu de délibérer pour créer ce poste.

Crèche de St Frézal de Ventalon : Jean Claude LIEBER rappelle la réunion du conseil d'administration de l'association « Trait d'Union ». Seulement 4 à 5 enfants sont susceptibles de fréquenter le multi accueil entre St Frézal de Ventalon et St Andéol de Clerguemort. En effet, un questionnaire a été adressé aux parents, mais il n'y a pas assez d'inscriptions sûres ce qui induit le choix de mettre le lieu à disposition d'une assistante maternelle. Une liste d'enfants a été établie, mais le temps faisant, il en reste peu.

Jean Marie THOYER souhaite obtenir plus d'informations financières. Pourquoi ne peut-on pas ouvrir à St Frézal de V. ? Daniel MATHIEU précise que si la crèche reste ouverte à St Frézal de V. pour si peu d'enfant il y a un impact sur la fréquentation des autres structures. Les deux C.C. tiennent une politique de mutualisation des moyens humains et financiers, on ne peut pas se permettre qu'un lieu fasse baisser le taux de fréquentation des autres structures. Le cas s'est déjà produit l'année dernière avant que les jours de crèche de St Frézal de V. soient transférés au Pont de Montvert. De son côté, Camille LECAT est convaincu que Trait d'Union a raison, qu'il faut changer de stratégie et proposer un autre service de garde pour la crèche de St Frézal de V. Il est favorable à l'ouverture du local par une assistante maternelle. Les parents qui ont un réel besoin attendent déjà depuis quelque temps que la collectivité ou l'association trouvent une solution. Si nous ne proposons rien, les enfants seront gardés par d'autres intervenants.

Jean Claude LIEBER informe que la proposition de « Trait d'Union » de mettre le local de la crèche à disposition d'une assistante maternelle n'a pas convaincu la PMI qui refuse cette solution, car les assistantes maternelles doivent accueillir les enfants à leur domicile. Un rendez-vous est prévu lundi 28 octobre avec Sophie PANTEL, Daniel MATHIEU et Jean Claude LIEBER pour rencontrer la PMI et chercher des solutions. Pour les élus, sur le fond et par rapport à la

réalité du terrain, la solution de l'assistante maternelle semble être la plus pertinente. Il est souhaitable que l'association Trait d'Union s'implique dans ce projet. Dans le respect de la réglementation, Daniel insiste pour continuer de défendre nos positions. Il y a urgence à trouver une solution.

Daniel MATHIEU insiste auprès de Jean Claude LIEBER pour qu'il rappelle à ses amis élus de la Vallée Longue qu'ils doivent participer au financement des crèches, où ils envoient leur enfants, car ce n'est pas le cas actuellement. Les deux C.C. des Hauts Gardons et la nôtre paient pour eux. Cette situation ne pourra pas durer. Une parenthèse de Camille LECAT est faite sur la réforme des rythmes scolaires. Ce sujet est repris par les élus dans le cadre du CEL.

Questions diverses :

Lieu de vie du Salson : Maurice JEANNET informe qu'un couple de gérants va reprendre l'activité du Salson. La SA d'HLM Lozère Habitations va racheter le bâtiment comme cela était convenu. Par cette vente, l'association « le Passage » va pouvoir rembourser ses dettes. L'ouverture du local est prévue pour le 15 février/1^{er} mars 2014, car il est nécessaire d'y faire quelques travaux de mise aux normes. Dans l'attente, les repreneurs cherchent un logement (F5 ou F6) pour engager la reprise de l'activité. La durée de la location est pour 6 mois ou 1 an. Maurice fait appel aux élus pour leur trouver un appartement qui convient.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 18 heures.